



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme
DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT - DUBOIS -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT -
GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY -
JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY- MANSAT -
MM. MARTIN - MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON -
Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE -
SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) – Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE
- ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) – M. FOUCHERES (Pouvoir à M.
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - G. GILLOT - M.
J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) – M. MARCHAND - Melle MASLOUHI -
Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE)
- MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) -
NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M.
OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION - Groupe ID'EES -
Demande de soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise**

Le Groupe ID'EES se situe parmi les tous premiers groupes d'insertion professionnelle avec près de 400 personnes bénéficiaires de postes d'insertion. Le Groupe s'est diversifié dans plusieurs branches professionnelles (restauration collective, intérim d'insertion, transports, entretien) afin de répondre à différents segments du marché de l'emploi et ainsi faciliter l'accès à un emploi durable.

Cette entreprise d'insertion constitue un atout pour l'agglomération car elle participe à l'un des objectifs que s'est fixée la Communauté de renforcer l'insertion professionnelle de nos concitoyens jeunes et plus âgés privés d'emplois. Elle s'inscrit également dans les compétences de la Communauté et de l'intérêt communautaire adoptés par le Conseil communautaire en Octobre 2002. Le Groupe ID'EES pourrait notamment contribuer plus directement aux objectifs du PLIE qui peine à répondre à ces engagements de sorties positives inscrits dans son protocole signé avec le FSE et s'inscrire dans les missions de la future Maison de l'Emploi et de la Formation en cours de constitution.

Une convention pourrait être établie entre l'agglomération et l'association REALISE du Groupe ID'EES, d'un engagement de réaliser 150 postes d'insertion à destination des publics du PLIE dont 100 postes d'emploi durable sur une période de 2 ans.

En contrepartie de cet engagement, la Communauté apporterait un concours financier de 100 000 euros.

Vu l'avis du Bureau :

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'attribuer** un soutien financier de 100 000 euros à l'association REALISE du Groupe ID'EES et qu'une convention sera établie pour en définir les modalités d'exécution,
- **De mandater** le Président pour signer cette convention d'engagement,
- **De prélever** les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



RENFORCER L'EMPLOI DURABLE DES PERSONNES EN INSERTION

VU pour être annexé à la délibération

du Conseil du : 29.06.06

DIJON, le : 5.07.06

LE PRÉSIDENT,



CONVENTION PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

ENTRE



D'une part, la Communauté du GRAND DIJON, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN,

D'autre part, l'Association REALISE, 8 bis, rue Paul Langevin à Chenôve (21300), représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DEBARD.

Préambule

L'Association REALISE conduit et coordonne l'action des entreprises d'insertion de GROUPE ID'EES dont elle est Présidente comme personne morale.

Ces entreprises d'insertion - ID'EES 21, DESIE - ID'EES INTERIM - qui agissent sur le territoire de la Communauté du Grand Dijon interviennent dans les secteurs du second œuvre bâtiment, des travaux publics, de l'environnement et du cadre de vie, de la restauration, du transport et de la logistique, de la propreté, du service aux entreprises industrielles, de la gestion des déchets, et plus généralement dans des secteurs facilement accessibles aux personnes qui sont peu ou pas qualifiées.

Ces entreprises d'insertion sont conventionnées et contrôlées par les services de l'Etat. Sur le territoire de la Communauté, elles représentent 300 emplois équivalents temps pleins, et selon le flux des entrées et sorties liées à leur mission sociale, elles offrent une capacité d'accueil de 350 à 400 personnes chaque année.

La Communauté du GRAND DIJON entend renforcer son intervention dans le champ de l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion et de précarité et faciliter la convergence et les passerelles entre insertion et développement économique.

Le renforcement des moyens des entreprises d'insertion de GROUPE ID'EES, en particulier dans ses actions d'accueil et d'accompagnement des personnes concernées vers l'emploi durable, constitue un axe de cette intervention.

Le soutien apporté à l'Association REALISE consolidera l'action des entreprises d'insertion dont elle a la responsabilité et qui représentent des outils majeurs sur le territoire de la Communauté.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Les entreprises d'insertion de GROUPE ID'EES, sous la responsabilité de l'Association REALISE, engagent un rapprochement opérationnel avec le dispositif P.L.I.E. dont l'objectif est d'augmenter de façon significative les sorties positives des personnes qui sont inscrites. Cet objectif est fixé à 150 postes d'insertion à destination de ces publics dont 100 postes d'emploi durable sur la période 2006 - 2007, à savoir un contrat de travail supérieur à 6 mois. Ce soutien représente 1 000 euros par emploi durable, soit un montant très inférieur à ce qui est pratiqué par des grands organismes tels que l'Assedic.

Article 2 : Modalités d'organisation

La présente convention fera également l'objet d'un protocole avec le P.L.I.E., prévoyant les modalités de coopération, l'accueil et le suivi des personnes, et renforcer l'optimisation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'Association REALISE adressera à la Communauté de l'agglomération chaque semestre, un état d'exécution des engagements réalisés comportant les noms des personnes concernés, leur origine et pour les sorties positives, les entreprises qui les ont embauchées et le type de contrat. Un bilan complet sera établi au 31 Décembre 2007. Un Comité de suivi réunira le PLIE, le Grand Dijon et les représentants de l'Association REALISE, chaque semestre.

Article 3 : Modalités financières

La Communauté apporte un concours financier de 100 000 € à l'Association REALISE. Cette subvention sera versée en une seule fois à la signature de la présente convention par les parties.

Fait à Dijon, le

Pour l'Association REALISE

**Pour la Communauté d'agglomération
du Grand Dijon**

Le Président

Le Président

Jean-Luc DEBARD

François REBSAMEN